

Fin de la première session ordinaire/Assemblée nationale

Richard-Auguste Onouvié fait état de plusieurs préoccupations



Le président de l'Assemblée nationale lors de l'exécution de l'hymne national.



Vue partielle des élus du peuple...



... et des représentants du corps diplomatique accrédité au Gabon.

SM

Libreville/Gabon

S'adressant au chef du gouvernement, hier, lors de la cérémonie de clôture des travaux relatifs à la première session dite des lois, le président de l'Assemblée nationale a mis en exergue trois questions qu'il a qualifiées de "sujets de préoccupation majeurs". Elles sont d'ordre économique, financier et social. Toutefois, il estime que le travail effectué par les députés au cours de cette session reste "satisfaisant".

LA première session ordinaire du Parlement a pris

fin hier. A l'Assemblée nationale, cette cérémonie a été conduite par le président de cette institution, Richard-Auguste Onouvié, en présence notamment du Premier ministre, Emmanuel Issoze Ngondet, des membres du gouvernement, du président du Sénat, Lucie Milebou Mboussou, et des représentants du corps diplomatique.

Au cours de cette première session, ce sont au total 80% des textes déposés sur le bureau de l'Assemblée nationale qui ont été examinés. Autrement dit, sur l'ensemble des vingt-cinq (25) projets et propositions de lois, vingt ont été examinés.

Parmi ceux-ci, "dix-huit (18) ont été votés, tandis que deux ont été transmis au gouvernement pour ses contre-amendements". On notera que deux textes sont encore en cours d'examen et trois autres en attente d'examen au sein des commissions compétentes. Un travail que l'honorable Onouvié a jugé "satisfaisant au regard de la brièveté des délais".

Cependant, le président de l'Assemblée nationale a fait état de quelques "préoccupations majeures" à l'endroit du chef du gouvernement. La première est liée à la situation économique et financière du pays, qu'il convient, a-t-il

suggéré, de mettre en perspective avec le climat sociopolitique actuel. À ce sujet, le député de la commune de Lambarené estime qu'il y a urgence à agir pour arriver à distinguer, dans les choix budgétaires, «ce que nous souhaitons faire de ce que nous pouvons faire». Cette distinction, explique-t-il, entre «le souhaitable et le possible commande de mettre en conformité nos moyens avec nos fins».

Aussi, il pense qu'il y a urgence à agir pour sortir de la crise par le haut, et éviter que celle-ci ne freine notre élan vers la quête du bonheur collectif des Gabonais. Et d'ajouter : «il y a urgence à agir pour mettre en œuvre

des réformes convaincantes et courageuses susceptibles d'accélérer la marche du Gabon vers l'émergence à laquelle nos populations aspirent légitimement». D'où l'intérêt, pour le président de l'Assemblée, du Plan de relance de l'économie (PRE), qui a été présenté aux députés mardi dernier. Évoquant une autre préoccupation majeure, le seul orateur du jour a évoqué la question du Dialogue politique impulsé par le président de la République, Ali Bongo Ondimba, assises qu'il a saluées, au nom de la Représentation nationale notamment pour les résolutions issues de cette rencontre. Le président de

l'Assemblée nationale pense qu'au terme de leur consécration juridique, elles "constitueront des remparts utiles contre la contestation permanente et les conflits éventuels».

En outre, Richard-Auguste Onouvié n'a pas manqué de soulever la question liée à ce qu'il a appelé, "l'amélioration de la production normative". Sur ce point, il a surtout déploré «le phénomène grandissant et préoccupant que constitue le dépôt tardif des projets de loi de ratification d'ordonnances, pourtant prises pendant les périodes d'intersession parlementaire».

Sénat

Sentiment du devoir accompli



La présidente du Sénat, Lucie Milebou Mboussou, lors de son propos.



Les sénateurs partent en vacances avec le sentiment du travail accompli.



Le Premier ministre, Emmanuel Issoze Ngondet (g) et le ministre d'Etat, ministre des Relations constitutionnelles, Francis Nkea, à la clôture de la session des lois au Sénat.

J.K.M

Libreville/Gabon

La session dite des lois qui s'est achevée hier aura été marquée, entre autres, par l'adoption de plusieurs textes. C'est donc fiers du travail réalisé que les sénateurs devraient regagner leurs circonscriptions politiques respectives.

APRÈS l'Assemblée nationale (lire ci-dessus), le Premier ministre, accompagné des membres du gouvernement, a assisté hier, en fin de matinée, à la salle Jean-

Hilaire Obame, à la cérémonie de clôture de la première session ordinaire du Sénat.

Occasion pour la présidente de cette institution, Lucie Milebou Mboussou, de dresser un bilan exhaustif des activités accomplies par les sénateurs pendant cette session dite des lois. Le point culminant de la session aura été l'adoption du projet de loi de Finances rectificative pour l'année 2017, arrêté à la somme de 2 860 milliards de nos francs de même que, a-t-elle ajouté, l'adoption de quatre projets de loi autorisant l'État gabonais à contracter divers emprunts.

"L'adoption de ces textes intervient dans un contexte

de conclusion d'un accord entre le gouvernement et le Fonds monétaire international (FMI). Les conclusions auxquelles sont parvenues les deux parties sont conformes aux attentes des populations", a-t-elle déclaré avant d'indiquer que les sénateurs avaient également examiné et adopté de nombreux projets et propositions de lois touchant divers aspects de la nation. On citera par exemple, sur le plan social, le projet de loi fixant le régime des prestations familiales et sociales applicables aux agents publics. Au niveau environnemental, on peut citer le projet de loi portant ratification de l'ordonnance modifiant et supprimant

certaines dispositions de la loi N°003/2007 du 27 août 2007 relative aux parcs nationaux, la proposition de loi relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral, celle fixant le régime des emballages et sachets, et l'autre relative à la promotion et au développement des énergies renouvelables en République gabonaise. Sur le plan de la coopération interparlementaire, a-t-elle avancé, l'institution qu'elle dirige a reçu, le 22 mai 2017, la visite du vice-président de l'Assemblée populaire nationale de Chine. De même, a-t-elle poursuivi, plusieurs de ses membres ont pris part, du 22 au 24 mars dernier, à Bruxelles (Belgique), à la

45e Assemblée parlementaire ACP-UE. Et, du 14 au 21 juin 2017, à la 46e session de l'Assemblée parlementaire ACP et à la 33e session ACP-UE, à Malte. Revenant sur les récents travaux du Dialogue politique, Mme Milebou Mboussou a adressé "les vives et sincères félicitations du Sénat au chef du gouvernement", d'autant que, selon elle, les dispositions diverses et finales issues de ce conclave devraient ramener la sérénité parmi les Gabonais. "Que la critique systématique et non constructive ne décourage pas les apôtres de la paix, ces courageux compatriotes qui ont accepté de se mettre autour d'une même table pour par-

ler du Gabon, ici au Gabon, dans un langage bantou", a-t-elle avancé. Tout en réaffirmant "la détermination du Sénat à poursuivre et à approfondir avec le gouvernement, le processus engagé le 26 mai dernier entre les parties signataires (...). Et la sénatrice de la commune de Fougamou de souligner : "C'est dans cet entendement que nous examinerons tous les projets de rationalisation des institutions contenues dans les Accords d'Angondjé, en tenant dûment compte du poids respectif de leur représentativité et de leur spécificité, au regard des critères objectifs et non discriminatoires".